



Contrat de saillie

Saison de monte 2026

Foehn d'Elb

Etalon approuvé PFS

ACHETEUR

VENDEUR

Dénom. : Elevage de Chantime
Adresse : 8 Route de Decize
CP Ville : 03400 SAINT ENNEMOND
Port. : 06 11 83 46 04
Email : elevagedechantime@hotmail.com

Dénom. :	
Nom :	
Adresse :	
CP Ville :	
Tél. :	
Email :	

JUMENT

Nom :	
Numéro Sire :	
Date de mise bas :	<input type="text"/> / 2026
Ou :	<input type="checkbox"/> vide (cocher la case)

CENTRE DE MISE EN PLACE

Dénom. :	
Adresse :	
CP Ville:	
Téléphone:	
eMail:	

CONDITIONS DE VENTE 2026 : Foehn d'Elb

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :



A la réservation : **150,00 € TTC - Transport** (dont TVA 20%)
Solde de Saillie : **300 € TTC - Poulain Vivant 48h** (dont TVA 5,5%)

- Réservation encaissable à la réservation, non reportable
- Solde de Saillie encaissable Poulain Vivant 48h

Les frais de pension, de suivi gynécologique et de Mise en Place de la semence sont à la charge de l'acheteur, en plus du prix de saillie. Au de la de 3 inséminations, le vendeur demande une bactériologie. Un supplément de 40€ par récolte sera demandé en supplément.



A la réservation : **270,00 € TTC - Réservation** (dont TVA 5,5%)
Solde de Saillie : **300,00 € TTC - Poulain Vivant 48h** (dont TVA 5,5%)

- Réservation encaissable à la réservation, non reportable - (Comportant les Frais de collecte et 2 envois).
- Solde de Saillie encaissable Poulain Vivant 48h

Les frais de pension, de suivi gynécologique et de Mise en Place de la semence sont à la charge de l'acheteur, en plus du prix de saillie. Au de la de 3 inséminations, le vendeur demande une bactériologie. Un supplément de 40€ par récolte sera demandé en supplément. Le vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de semence au delà du 01 Juillet.

Les envois supplémentaires seront facturés en fin de saison au tarif de * 70 € TTC / envoi (TVA 20%) + 10€ le samedi.

Attention ! Les doses non livrées par le transporteur seront comptabilisées.

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'I.F.C.E.. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque, soit 48 heures après la naissance du poulain. Une pénalité de 100,00 euros TTC sera appliquée pour tout retard de paiement du solde poulain vivant supérieur à 28 jours.

Fait en double exemplaire à :

Le :

Signature Vendeur :

Signature Acheteur : Avec la mention « **Lu et approuvé** »